

Recommandations

Collectes des encombrants

Les déchets doivent être **sortis au plus tard la veille** sur le lieu de présentation habituel des poubelles

Il s'agit de déchets volumineux provenant des ménages tels que :

- Encombrants : Meubles, literie, portes, outillage, petite ferraille, parasol, vélo, mobilier de jardin, barbecue, jeux...
- Déchets Electriques et Electroniques : Electroménager (petit ou gros), informatique, audio, vidéo, téléphonie et jouets électroniques

Pour un poids maximum de 60 kgs et de dimensions maximales 2 x 1.5 x 1.5 m

Sont refusés :

- Gravats, Vitre, Batteries, Pneus, Produits Toxiques (peintures, engrais, huile, amiante, ...)

En dehors des dates de collecte, pensez aux associations caritatives ou aux déchetteries à votre disposition.

Les déchets Electriques et Electroniques peuvent être ramenés et échangés lors de l'achat d'un appareil neuf.